

# Le camping dans le Parc national du Loch Lomond et des Trossachs

French  
Français



## Zones de Gestion du camping



Vous vous trouvez dans une Zone de Gestion du camping qui est en place entre mars et septembre.



Ces zones de gestion contribuent à protéger les zones écologiquement sensibles du parc national.



Pour camper dans l'une de ces zones entre mars et septembre, vous devez réserver un emplacement dans un camping ou dans une zone de permis désignée.



Vous n'êtes pas dans une zone de permis, vous ne pouvez donc pas camper ici.



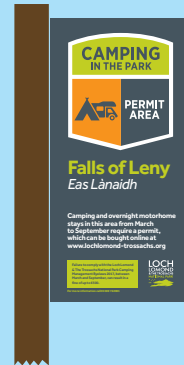
Si vous ne souhaitez pas acheter de permis, vous devrez vous déplacer dans une zone située à l'extérieur de la Zone de Gestion du camping où vous pourrez faire du camping sauvage sans permis.



Pour camper dans une Zone de Gestion du camping, vous devrez vous déplacer dans une zone de permis et acheter un permis.

**Veillez noter que le camping sans permis dans une Zone de Gestion du camping, les feux irresponsables, les déchets ou l'endommagement d'arbres peuvent entraîner des poursuites en vertu des arrêtés municipaux et mener à une amende.**

## Permis



Les zones de permis n'ont pas d'emplacements ou d'installations prédéfinis. Elles sont indiquées par ces signes.



Les permis offrent une dérogation aux arrêtés municipaux locaux et vous permettent de camper dans les zones de permis.

€3

Les permis coûtent €3 par tente par nuit.



Vous pouvez camper dans une zone de permis pendant un maximum de 3 nuits.



Votre groupe doit être composé d'un maximum de quatre adultes (16 ans et plus) et d'un nombre raisonnable d'enfants.



Si vous pêchez, assurez-vous d'avoir la permission des propriétaires et, au besoin, un permis de pêche approprié. **Les permis de camping n'incluent pas un permis de pêche.**

Vous pouvez acheter votre permis en ligne sur :

[www.lochlomond-trossachs.org/camping](http://www.lochlomond-trossachs.org/camping)

ou en contactant le 01389 722001



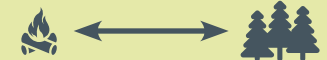
## Arrêtés municipaux



Si vous faites un feu, veuillez apporter votre propre combustible, car couper des arbres ou ramasser du bois mort dégrade l'environnement, la faune et pourrait entraîner une amende.



Utilisez un foyer ou similaire pour éviter d'endommager le sol.



Vos feux doivent être petits, sous contrôle et loin des arbres.



Veillez laisser la zone de permis telle que vous l'avez trouvée et emporter tous déchets pour les déposer dans la poubelle la plus proche.